



Prévention - Campagne Électricité Prudence

RTE et Enedis sensibilisent les professionnels aux risques électriques

Au même titre que les particuliers lors de la pratique d'activités en extérieur, les professionnels du bâtiment et les agriculteurs sont exposés aux risques électriques lorsqu'ils travaillent à proximité des lignes à haute ou moyenne tension.

C'est pourquoi la campagne Électricité Prudence, menée par les gestionnaires des réseaux de transport (RTE) et de distribution d'électricité (Enedis), ne se limite pas à la sensibilisation du grand public.

En effet, elle vise également à prévenir des risques auprès des professionnels, en rappelant les consignes de sécurité à respecter lors de la manipulation d'engins ou d'outils, à proximité des lignes électriques.

Manutention d'objets de grande longueur, élagage, conduite d'engins de hauteur variable utilisés dans le cadre de travaux agricoles, ravalement de façades, réfection de toit ou encore installation de panneaux publicitaires, ... sont autant d'activités professionnelles qui peuvent présenter des risques si elles sont pratiquées à proximité d'ouvrages électriques.

RTE et Enedis, au travers de leur campagne Électricité Prudence, souhaitent prévenir des accidents en rappelant aux professionnels les bonnes pratiques à adopter, pour travailler en toute sécurité :

Professionnels du BTP :

- Avant tous travaux, se renseigner sur les exploitants de réseau concernés par l'emprise de ceux-ci.
- Étudier les mesures de préventions à prendre avec les gestionnaires de réseaux.

- Être prudent lors de la préparation d'un chantier (mise en place de panneaux, barrières, banderoles...).

- Respecter les distances lors du creusement d'une tranchée ou de la manœuvre d'un engin de grande hauteur (nacelle, camion benne, etc.).

- Ne pas manœuvrer seul les engins.

- Circuler impérativement nacelle repliée et benne « baissée ».

Agriculteurs :

- Ne pas manœuvrer seul sous les lignes électriques.

- Équiper les engins de détecteurs de présence de lignes avec avertisseur sonore ou visuel.

- Rester à l'intérieur de l'engin si celui-ci a accroché une ligne.

- Ne pas faire de feux sous les lignes.

- Manipuler les tuyaux d'arrosage en position horizontale et loin des lignes.

- Ne pas rehausser un terrain et ne pas stocker d'élément sous une ligne électrique.

- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.

- Vérifier les consignes d'usage lors de l'utilisation d'un groupe électrogène.

- Mettre à la terre les parties métalliques des silos, hangars provisoires et appareils de levage.

Pour tous, Enedis et RTE appellent qu'avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT- DICT) au moins 15 jours avant le démarrage.

Plus d'informations sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

(Communiqué)

Plus de précisions sur le site dédié à la campagne : www.electricite-prudence.fr



Le réseau de transport d'électricité

